COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2021

Convocation du 10.11.2021

Date d'affichage 10.11.2021

Président de séance : Mme Christine LEFEVRE

Etaient présents : Mmes LEFEVRE Christine, MADASCHI Véronique, NOUASSA Josette, REDON Sylvia.
Mrs BERTIER Jean-François, SAIGNOL Mathieu, LEFEVRE Jean-Luc, DE LUCA Anthony, JALAGUIER Quentin.

Absents excusés : Mme HENNEUSE Emanuelle et Mr POLIKOU Spendi.

Secrétaire de séance : Mme MADASCHI Véronique

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Ouverture de crédits et Adhésion au contrat statutaire du Centre de gestion.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil du 26 Octobre 2021

Ouverture de crédits d'investissement 2022 sur le budget communal

Conformément à l'article 15 de la loi 88-13 du 5 janvier 1988, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.
Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.
Dans ce cadre, Madame LEFEVRE, Maire, propose d'ouvrir 25% des crédits du budget primitif de l'exercice 2021 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, selon la répartition suivante :

Budget Communal (M14)

		Crédits 2021	Ouverture crédits 2022 (25%)
21	Immobilisations corporelles	**143 800**	**35 950**

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande admission en non-valeur des titres que le comptable de la collectivité n'a pas pu recouvrer. L'état des produits irrecouvrés s'élève à 169.92€. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur au compte 6541 le montant de 169.92€.

Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2021.

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	NATURE	MONTANT
D	F	011	611		*Contrats de prestations de services*	400.00 €
D	I	23	2313	34	*Constructions*	1 100.00€
					Total	1 500.00€

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	NATURE	MONTANT
D	F	011	6064		*Fournitures administratives*	- 400.00 €
D	I	21	2152	42	*Installations de voirie*	-1 100.00€
					Total	-1 500.00€

- **Maintien à l'adhésion au pôle « Vie Locale » du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque-Annulation de la délibération n°33-2020-Retrait du pôle Vie Locale du 17.12.2020.**

Madame le Maire fait part à l'ensemble du conseil que lors du dernier conseil du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque du 20 octobre 2021, nos demandes de sortie des pôles « Enfance jeunesse » et Sport » ont été validées. Nous avions délibéré pour sortir du pôle « Vie locale », mais du fait que toute la partie spectacle et cinéma a été retiré de ce pôle, le coût d'adhésion devient minime et nous permet de maintenir notre adhésion. En conséquence, il convient de délibérer pour annuler notre précédente décision en date du 17.12.2020 de la sortie dudit pôle. Le Conseil Municipal à l'unanimité Se prononce pour son maintien dans le pôle « Vie locale » et annule la délibération n°33-2020 du 17.12.2020.

- **Avis sur le projet Eolien sur la Commune de Moulézan**.

Madame le Maire rappelle aux élus que suite à la campagne « porte à porte » autour du projet d'implantation d'éoliennes Puech Peyron sur la Commune de Moulézan par la Société Total Energies, elle devait prendre l'avis du Conseil Municipal. Notre commune bien que n'étant pas implanté dans la zone d'aménagement éolien reste dans un périmètre très proche et en sera impactée par ce projet au niveau des nuisances (santé, incendie, pollution, environnementale…). Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce projet. Le Conseil Municipal à l'unanimité Se prononce avec un avis défavorable à l'installation et l'exploitation d'un parc Eolien sur le territoire de la commune de Moulézan et autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes.

- **Révision Carte communale.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est invité à délibérer sur la révision de la Carte Communale. Le Conseil Municipal après délibération au vu que la commune possède une carte communale depuis 2016, ne souhaite pas élargir ses zones constructibles, est soumise au RNU, ne possède pas de commerces ni d'industries, se voit imposer une révision de sa carte avec une procédure lourde avec enquête publique générant un coût financier incompatible avec son budget communal. Ledit conseil se prononce contre cette révision à l'unanimité.

- **Colis 3ème Age-Carte cadeau personnels communal**

Les colis de noël pour le 3ème âge est reconduit cette année. Le conseil municipal attribue aux personnels communal des chèques cadeaux comme les années précédentes.

- **Souscription au contrat de groupe d'assurance statutaire- Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires. Contrat 2022/2025.**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition suivante du Courtier GRAS SAVOYE auprès de l'assureur CNP, pour une durée du contrat de quatre ans à compter du 1er janvier 2022, dont une première durée ferme de trois ans, reconductible pour un an.
Le contrat couvre l'intégralité des risques statutaires au taux de 7.20% avec une franchise de 10 jours pour les agents CNRACL, et au taux de 0,60% avec une franchise de 10 jours pour les agents IRCANTEC. Ces taux sont garantis pour une durée de trois ans. Les charges patronales sont fixées à 48% du TIB+NBI.
Le Conseil Municipal donne délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion, accepte qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT) et autorise le Maire à signer le contrat et la convention avec le Centre de Gestion.

- **Questions diverses**

  - *Madame le Maire fait part au conseil que M. GIRARDET a bénéficié d'un avancement d'échelon (8ème) dans son grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er Août 2021. Il peut toutefois bénéficier à la même date d'un avancement de grade en 1ère classe. Après en avoir délibéré et afin de permettre à cet agent en fin de carrière un avancement accéléré, il est*

convenu à l'unanimité de lui accorder cet avancement de grade Voir avec le CDG si avancement au même IM 380 ou IM supérieur 393.

- *Madame le Maire fait part à l'ensemble du conseil de l'invitation à l'inauguration de la boulangerie de Domessargues le samedi 18 décembre 2021.*
- *En ce qui concerne les illuminations de Noël, il est convenu qu'elles seront installées par deux membres du conseil.*
- *A propos du local des chasseurs, celui-ci sera mis à disposition de l'association de chasse après avoir signé avec la commune une convention de mise à disposition. Le local sera mis à disposition à titre gratuit et devra être dûment assuré par l'association. Une personne responsable devra être désigné par l'association et la commune devra être informé des personnes possédant la clé du local.*
- *Syndicat Lens Pignèdes. La question est posée de savoir l'utilité de continuer à adhérer à ce syndicat. Le coût de l'adhésion impacte notablement notre budget au vu du service rendu. Notre seul DFCI d'une longueur de 1480 mètres n'est pas entretenu par le syndicat. Le montant de l'adhésion nous permettrait d'entretenir nous même le DCFI. Il est envisagé de recevoir le président du syndicat afin de lui exposer nos réflexions quant à une sortie éventuelle du syndicat et de recueillir son avis.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.